

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance Publique du 24 septembre 2021

Objet : INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS ET LES AVENANTS

Synthèse du rapport :

Conformément à la délibération du 2 avril 2015 modifiée, le Conseil départemental est informé des contrats passés en application de la délégation de pouvoirs qu'il a consentie au Président, en matière de commande publique. Le rapport présente les contrats passés au cours du premier semestre 2021.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-11 ;

Vu la délibération du 2 avril 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission, ;

Et après en avoir délibéré, dans la séance du 24 septembre 2021 ;

DECIDE :

- de prendre acte des marchés et avenants passés au premier semestre 2021, détaillés en annexe.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 24 septembre 2021

*La directrice générale du pôle ressources humaines
et performance de gestion*

Cécile FISCHER